

DIRECTEUR GENERAL / THE CHIEF EXECUTIVE OFFICER

Réf: 0044/14/ASKY/DG

Lomé, le 16 janvier 2015

Aux Délégués du Personnel

Objet : convocation à une réunion de concertation par rapport au licenciement économique envisagé

Madame/Messieurs les Délégués du Personnel,

Le 14 janvier 2014, nous avons tenu avec l'ensemble du collège des Délégués une réunion au cours de laquelle, nous vous informions sur les mesures que la Direction Générale envisage de prendre, suite aux difficultés économiques que traverse la Compagnie.

Il s'agit plus précisément du licenciement pour motif économique, d'une partie du personnel.

Conformément à l'article 72 in fine du Code du Travail du Togo, nous vous invitons à une réunion de concertation, le lundi 19 janvier 2015 à la salle de réunion au siège de la Compagnie à partir de 16 heures, pour échanger davantage sur la question.

Veuillez recevoir, Madame et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Yissehak Zewoldi
YISSEHAK Zewoldi

